

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY****DEPARTEMENT
DU CHER****SEANCE DU 24 octobre 2024**Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 07
Votants : 08**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
14 octobre 2024**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE.Date d'affichage :
14 octobre 2024**Excusé sans pouvoir :** Caroline LALEVÉE LESAGE, Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.**Secrétaire de séance :** Mireille CHARBY**DELIBERATION N° 2024-55****OBJET : Rapports sur le prix et la qualité de service eau potable en régie, en délégation de service public et de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert des compétences « Eau potable », « Eau en régie » et « Assainissement Non Collectif » par la commune au Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non collectif Châteauneuf sur Cher- Lapan

Vu les délibérations du Comité Syndicat Mixte Eau et Assainissement Non collectif Châteauneuf sur Cher-Lapan du 19 septembre 2024,

Considérant que les rapports doivent être présentés en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024,

Après présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en délégation de service public pour l'exercice 2023, du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en régie pour l'exercice 2023 et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal de Vallenay, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **PREND ACTE** de la transmission des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en délégation de service public, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable en

régie et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Mireille CHARBY



Le Maire,
Marina DUPUY

